ESPAGNE

Ce qu’il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 20 janvier 2025 à 16h28

AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION
PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

► Règlementation routière

Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes
Motocyclettes et voitures	50	90	120	120
Voitures tractant une remorque jusqu’à 750 kg	50	80	80	90
Véhicules tractant une remorque de plus de 750 kg	50	80	80	80

Alcoolémie

0.5 g / litre de sang

0,3 g / litre de sang pour les conducteurs novices (moins de 2 ans de permis) et pour certains conducteurs de véhicules à vocation professionnelle

Feux

Utilisation obligatoire pour les motocyclettes, de jour comme de nuit

GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Interdit

Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire aux sièges avant et arrière des voitures équipées de ceintures.

Un enfant de moins d'1,35 m doit utiliser un siège enfant ou un système de retenue approprié sur un siège arrière, sauf à bord d'un taxi circulant dans une zone urbaine. Les enfants ne sont autorisés à monter à l'avant que si les sièges arrière sont déjà occupés par d'autres enfants, ou si le véhicule n'en dispose pas. Les enfants mesurant plus d'1,35 m peuvent utiliser une ceinture traditionnelle.

Portable et kit

Utilisation en main
Interdit

Avec un kit main-libre
Autorisée

Circulation à vélo

Port du casque
Oblig

► Equipements obligatoires

Equipements de sécurité

Trousse de secours
Facultative

Extincteur
Facultatif

Triangle de signalisation
Obligatoire pour tous véhicules de plus de 2 roues. En cas d'accident ou de panne, tout conducteur qui doit sortir de son véhicule, de plus de 2 roues, doit en utiliser deux : un devant et l'autre à l'arrière. Depuis le 1er juillet 2023, si cela a lieu sur les routes à chaussées séparées ou les autoroutes, les conducteurs en sont exonérés. Les triangles de signalisation peuvent être remplacés par la nouvelle balise lumineuse de toit V16, qui peut être mise en place par la fenêtre pendant la période transitoire allant du 1er juillet 2023 au 1er janvier 2026. A partir du 1er janvier 2026 le feu de détresse V16 deviendra obligatoire, les conducteurs seront libres d'utiliser le dispositif lumineux V16 ou les triangles de détresse sur les autoroutes, bien que les triangles de signalisation traditionnels resteront obligatoires sur les routes conventionnelles pour le moment.

Gilet de sécurité
Obligatoire

Equipements hivernaux

Période hivernale
La saison hivernale couvre la période de novembre à mars, et dépend de l'endroit.

Pneus cloutés
Interdits

Chaînes à neige
Autorisées, obligatoires en cas de signalisation. En cas d'utilisation, la vitesse est limitée à 50 km/h.

Pneus hiver
Autorisés, obligatoires en cas de signalisation.